



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 13 juin 2016 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2016-0046 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une serre résidentielle dans la cour avant résiduelle d'environ 250 pieds carrés en forme de demi-cylindre. Le règlement de zonage no 215-2014, article 8.1 ne permet pas cette forme de bâtiment sauf pour les zones agricoles.

Identification du site concerné :

439, ch. Claude
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9023-49-9682-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 434
Zone : RUR-2



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 24^e jour du mois de mai deux mille seize.

Louise Tremblay
Louise Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24^e jour du mois de mai 2016 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 24^e jour du mois de mai 2016.

Louise Tremblay
Louise Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière